

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,  
le 24 février,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 2

Absents : 2

Votants : 27

**PRESENTS :** Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL

Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT

Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

**EXCUSES :**

Mme JANISSET, M. MARCON

**ABSENTS :**

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224\_D\_014

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Général : Affectation**  
**des Résultats 2025**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement de : 4 712 104,30 €  
Corrigé de l'intégration du résultat de clôture du budget annexe ZA Les Portes du Velay :  
Excédent de fonctionnement du BA Les Portes du Velay : 4 718,00 €,  
Soit un excédent de fonctionnement global corrigé de : 4 716 822,30 €,

Un déficit d'investissement de : - 2 161 202,67 €  
Corrigé de l'intégration du résultat de clôture du budget annexe ZA Les Portes du Velay :  
Excédent d'investissement du BA Les Portes du Velay : 65 100,59 €,  
Soit un déficit d'investissement global corrigé de : - 2 096 102,08 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 1 140 642,42 €,  
• + R.A.R. en Recettes de 2 315 010,50 €,

Vu le besoin de financement de - 921 734,00 €,

Décide à l'unanimité :

- D'affecter en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de : 921 734,00 €,
- De reporter en section d'investissement, le déficit d'investissement de - 2 096 102,08 €
- De reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement résultant, soit : 3 795 088,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224\_D\_014-DE  
Reçu le 05/03/2026

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET

